



MONDIAL PUPILLES DE PLOMELIN

TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOTBALL U13

Espace Glazik – BP 21 -

29700 PLOMELIN - FRANCE

Tél : +33 (0)2.98.52.58.20

E-mail : mondial.pupilles.plomelin@orange.fr

Site web : <http://mondialplomelin.net>

FOOTBALL à 11 joueuses

12^{ème} EDITION du 6 au 9 mai 2027

Catégories U12 U13

(Joueuses nées entre le 01/01/2013 et le 31/12/2015)

REGLEMENT DU TOURNOI FEMININ 2027

ARTICLE 1 : Présentation générale

À l'initiative de l'AS Plomelin et des 11 autres clubs organisateurs, le Mondial Pupilles se déroule du **jeudi 6 au dimanche 9 mai 2027**, sous couvert de la FIFA, de l'UEFA, de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Bretagne et du District de Football du Finistère.

ARTICLE 2 : Organisation

L'organisation est confiée à un comité composé de membres de l'AS Plomelin et d'un responsable de chacun des 8 centres masculins et des 3 centres féminins.

ARTICLE 3 : Catégorie et Effectifs

Le tournoi est ouvert aux catégories U12, U13, U14 soit aux joueuses nées entre le 01/01/2013 et le 31/12/2015.

La participation de joueuses U11 régulièrement surclassées est autorisée dans la limite de 3 joueuses U11 par équipe, conformément aux dispositions des Règlements généraux de la Fédération Française de Football relatives au surclassement. Sous réserve de présenter un justificatif médical.

Chaque équipe présente un **effectif de 14 à 16 joueuses et 3 dirigeants**.

Aucune dérogation permettant de dépasser 16 joueuses n'est accordée.

Les équipes étrangères fournissent à l'organisateur une copie de l'autorisation de leur fédération.

ARTICLE 4 : Joueuses extérieures au club

Les clubs et groupements de clubs peuvent présenter **au maximum 5 joueuses** licenciées dans d'autres formations, sous les conditions suivantes :

Le club prêteur ne participe pas au tournoi. S'il y participe, l'accord parental et celui du club prêteur sont requis.

Les licences des joueuses concernées sont présentées, accompagnées de l'autorisation de chacun des clubs prêteurs.

Les joueuses sous Accord de Non-Sollicitation (ANS) ou en cours de recrutement, restent administrativement considérées comme des joueuses extérieures tant qu'elles ne possèdent pas une licence active au sein du club engagé. Pour ces joueuses, un courrier du club engagé indiquant qu'un contrat de Non-Sollicitation est signé est suffisant comme justificatif.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux sélections. Une sélection peut représenter un centre du Mondial Pupilles, un district ou une ligue régionale. Elle ne peut en aucun cas être constituée par un club professionnel, français ou étranger.

ARTICLE 5 : Sélection des équipes

L'organisateur communique la liste des équipes retenues à la fin du mois de décembre.

Après le tirage au sort, un responsable du centre d'accueil prend contact avec chaque équipe retenue. L'équipe lui transmet la liste de ses joueuses et de ses trois dirigeants dans les meilleurs délais, et au plus tard un mois avant le début du tournoi.

En cas de désistement après le 15 janvier, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

ARTICLE 6 : Contrôle des identités et des effectifs

Contrôle avant le premier match

Le responsable du centre ou le comité organisateur **vérifie l'identité des joueuses, leur catégorie d'âge** et, le cas échéant, l'accord des clubs prêteurs. Ce contrôle intervient dès l'arrivée de l'équipe et, dans tous les cas, avant son premier match.

Les responsables d'équipe doivent pouvoir présenter, pour chacun des 14 à 16 joueuses et des trois dirigeants :

- Une licence avec photographie.
- Une pièce officielle d'identité, telle qu'une carte nationale d'identité ou un passeport.
- Pour les joueuses prêtées, l'accord écrit du club prêteur est également présenté.

Conséquences et contrôles complémentaires

Toute équipe qui ne peut satisfaire à ce contrôle avant son premier match est disqualifiée. Chacun de ses matchs, joué ou non, est considéré comme perdu sur le score de 3 à 0.

Ce contrôle est renouvelé à partir des quarts de finale.

Bracelets d'identification

Un bracelet de couleur est remis à chaque joueuse et à chacun(e) des trois dirigeant(e)s. Il doit être conservé au poignet pendant toute la durée du tournoi, sous réserve des dispositions disciplinaires de l'article 9.

Le bracelet sert également de titre d'entrée au stade le dimanche.

ARTICLE 7 : Déroulement sportif et classement

Les 24 équipes sont réparties par tirage au sort entre les 3 centres d'accueil féminins.

Le tournoi comporte un seul niveau de compétition et se joue à onze, sur grand terrain, en herbe et/ou synthétique selon le centre.

Phase de poules et durée des matchs

La phase de poules qualificative se déroule du jeudi au samedi, selon une formule championnat. Toutes les équipes sont assurées de jouer pendant trois jours. Chaque équipe dispute au maximum trois matchs par jour.

Phases de qualification, du jeudi au samedi : deux périodes de 12 minutes.

Phases finales, le dimanche : une période de 24 minutes.

Classement des poules

Le classement est établi selon le barème suivant :

- Victoire : 3 points ;
- Match nul : 1 point
- Défaite : 0 point.

Si deux équipes terminent la phase de poules à égalité de points, elles sont départagées successivement selon les critères suivants :

1. La meilleure différence de buts.
2. La meilleure attaque.
3. La différence de buts dans leur confrontation directe au sein de la même poule.
4. Le résultat d'une série de cinq tirs au but par équipe.

Qualification et phases à élimination directe

Les 2 premières équipes de chaque centre, ainsi que les 2 équipes ayant fini meilleures 3èmes dans deux poules différentes seront qualifiées pour les quarts de finales qui auront lieu le samedi en fin d'après-midi suivant le programme défini en annexe.

À partir des demies finales, les rencontres se déroulent **le dimanche à Plomelin**.

Égalités et classement des équipes éliminées

À partir des quarts de finale, tout match à élimination directe se terminant sur un score nul est suivi d'une ou de plusieurs séries de tirs au but, selon les règles de la FIFA. Dans chaque série, cinq joueuses différentes, choisies parmi ceux qui ont terminé la rencontre, exécutent les tirs. L'arbitre détermine l'ordre de passage par tirage au sort.

Les équipes perdantes des matchs à élimination directe sont départagées selon la meilleure différence de buts sur les phases qualificatives du tournoi, puis selon la meilleure attaque.

ARTICLE 8 : Feuille de match et remplacements

Une feuille de match est établie pour chaque rencontre. Un(e) dirigeant(e) y inscrit le nom, le prénom et le numéro de maillot de chacun des 14 à 16 joueuses. Elle est contrôlée par un délégué du centre.

Toutes les joueuses peuvent entrer en jeu en cours de rencontre. Une joueuse remplacée redevient remplaçante et peut à nouveau entrer en jeu.

Chaque joueuse conserve le même numéro de maillot pendant tout le tournoi. Chaque équipe dispose de deux jeux de maillots de couleurs différentes et de numérotation identique.

Seules les remplaçantes et les trois encadrant(e)s sont autorisés sur le banc de touche. Ils doivent porter leur bracelet au poignet.

Toute réserve relative à la qualification d'une joueuse est inscrite sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toute réserve d'ordre technique formulée en cours de match est consignée sur la feuille de match à l'issue de la rencontre.

Toute fraude dans la composition de l'équipe est sanctionnée. La sanction peut aller jusqu'au déclassement ou à la disqualification de l'équipe.

ARTICLE 9 : Arbitrage et discipline

Les arbitres sont désignés par le District du Finistère et peuvent également venir d'autres ligues. L'arbitre principal est obligatoirement un arbitre officiel. Les règles d'arbitrage en vigueur à la FIFA s'appliquent.

Le tournoi étant officiel, les sanctions relatives aux fautes graves, notamment les exclusions et les comportements des joueuses ou dirigeants sur le terrain ou en dehors, sont prises immédiatement par les responsables du centre, en concertation avec le corps arbitral et, si nécessaire, le comité directeur du Mondial Pupilles.

Avant chaque match, les arbitres peuvent effectuer de nouveaux contrôles des licences et/ou de l'identité des joueuses, en complément des mesures prévues à l'article 8.

Les rencontres se jouent avec des ballons de taille 4, selon la référence FFF. Le port des protège-tibias est obligatoire.

Deux cartons jaunes ou un carton rouge entraînent une suspension pour le match suivant celui au cours duquel le deuxième carton jaune ou le carton rouge a été reçu. **Le bracelet est coupé à l'issue du match ayant entraîné la sanction.**

Les cartons jaunes sont annulés à l'issue de la phase de poules. Les mêmes règles disciplinaires s'appliquent à nouveau à partir des quarts de finale.

Tout comportement antisportif, fraude, insulte envers les arbitres ou les adversaires, ou dégradation volontaire des installations peut entraîner une exclusion du tournoi sur décision du comité organisateur. Dirigeants, éducateurs, joueuses et parents sont tenus de respecter et de faire respecter les principes de respect et de fair-play.

Ces 4 jours doivent rester une grande fête du Football.

ARTICLE 10 : Récompenses sportives

Seuls les buts marqués pendant les trois premiers jours, lors du tournoi de qualification, compteront pour l'attribution des coupes :

- Meilleure attaque.
- Meilleure buteuse.

Un coefficient de pondération est appliqué dans les centres comptant exceptionnellement un nombre différent d'équipes, notamment à la suite d'un désistement tardif.

ARTICLE 11 : Fête du dimanche après-midi

Chaque équipe s'engage à participer et à assister à la fête finale du dimanche après-midi, au cours de laquelle sont remis les trophées, coupes, médailles et autres récompenses.

Les équipes ne peuvent quitter le tournoi qu'à l'issue du défilé du dimanche, programmé en début d'après-midi.

ARTICLE 12 : Hébergement et temps extra-sportifs

Les équipes sont accueillies le mercredi en fin de journée ou en soirée. Les joueuses sont hébergées en famille d'accueil, à raison de deux enfants par famille. L'accueil et l'hébergement des trois dirigeant(e)s sont également prévus.

L'hébergement et les repas sont assurés du mercredi soir au dimanche midi ou jusqu'au lundi matin inclus, selon les horaires de départ.

Les équipes et leurs dirigeant(e)s respectent l'organisation des temps extrasportifs proposée par les familles d'accueil. **Un(e) dirigeant(e) de chaque équipe doit pouvoir être joint en permanence en cas de problème extrasportif.**

Les centres ne peuvent en aucun cas être **tenus responsables à la place des dirigeants des équipes.**

ARTICLE 13 : Responsabilité des clubs participants

Chaque club participant est responsable des assurances couvrant les risques d'accident, de vol et de responsabilité civile de ses joueuses et dirigeants. Le comité décline toute responsabilité à cet égard.

En cas d'hospitalisation ou de consultation médicale, le joueur est accompagné d'un dirigeant de son club et d'une personne du centre d'accueil. Les frais sont à la charge du club engagé. Le responsable du centre remet une fiche d'hospitalisation ou de consultation.

Le comité décline toute responsabilité en cas de vol concernant les joueuses, les accompagnateurs ou les dirigeants pendant le tournoi.

ARTICLE 14 : Modification de règlement et litiges

Le comité directeur se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi et le présent règlement lorsque cela est nécessaire à la bonne organisation de la manifestation. Toute modification est communiquée aux équipes participantes.

Il tranche les litiges non prévus par le présent règlement, y compris les cas de force majeure.

Le comité directeur du Mondial Pupilles

ANNEXE

Programmation des ¼ de finales – Samedi fin d'après-midi

Centre de Quimper : Groupe A – qualifiés : A1 et A2
Centre d'Ergué-Gabéric : Groupe B – qualifiés : B1 et B2
Centre de Quimperlé : Groupe C – qualifiés : C1 et C2
Les 2 équipes ayant fini meilleures 3^{ème} dans 2 groupes différents seront également qualifiées.

Match 1 à Quimper : A1 – 1^{er} 3^{ème}
Match 2 à Quimper : A2 – B2
Match 3 à Ergué-Gabéric : B1 – C2
Match 4 à Quimperlé : C1 – 2^{ème} 3^{ème}

Programmation des ½ finales à Plomelin – Dimanche matin :

Vainqueur Match 1 / Vainqueur Match 3
Vainqueur Match 2 / Vainqueur Match 4